

d) *Capacités pratiques.*

Par rapport aux capacités pratiques, les membres du personnel enseignant ont été divisés comme suit :

| Ont obtenu | Instituteurs. | Institutrices. | TOTAUX des membres. |
|-------------------------------|---------------|----------------|---------------------|
| la note « très bien » (1) . . | 6 | 14 | 20 |
| » « bien » (2) | 109 | 118 | 227 |
| » « satisfaisant » (3) . | 232 | 162 | 394 |
| » « insuffisant » (4) . | 54 | 18 | 72 |
| » « mal » (5). | 6 | 1 | 7 |
| TOTAUX | 407 | 313 | 720 |

Ces chiffres ne comprennent pas l'instituteur suppléant ni l'institutrice suppléante (laïque) du 1^{er} arrondissement d'inspection.

Ces deux membres du personnel ne figurent pas non plus, plus loin, dans l'appréciation des résultats obtenus dans les écoles.

Il résulte de l'appréciation qui précède que 79 membres du personnel ont laissé beaucoup à désirer sous le rapport de leurs aptitudes pédagogiques, 60 instituteurs et 19 institutrices : autant d'écoles qui doivent presque forcément être mauvaises.

e) *Conduite.*

En général, la conduite des membres du personnel enseignant a été jugée favorablement. Elle n'a laissé à désirer que près d'une petite minorité et n'a été qualifiée de mauvaise que chez quelques-uns. Les plaintes qui se sont produites se rapportaient d'ordinaire à la fréquentation des cabarets. Des observations très sévères ont, sous ce rapport, dû être faites à plusieurs instituteurs.